

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

IRSEQ®

LAVAL

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES 2026-2027



TOURNOI AMICAL MINI-BASKET



Dernière mise à jour : 29 juillet 2026

Table des matières

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ.....	3
ARTICLE 1 Règlements officiels.....	3
1.1 Règles de jeu	3
ARTICLE 2 Identification des catégories.....	3
2.1 Catégories	3
ARTICLE 3 Composition de l'équipe	3
3.1 Composition	3
3.2 Substitutions	3
ARTICLE 4 Installations et équipements	3
4.1 Installations sportives	3
4.2 Équipements	4
4.3 Sécurité	4
ARTICLE 5 Les parties	4
5.1 Formule de la partie.....	4
5.2 Durée de la partie	4
5.3 Arbitrage	4
5.4 Pointage	4
ARTICLE 6 Récompenses	4
6.1 Bannières	4
6.2 Certificats	5
FONCTIONNEMENT DU SPORT	5
ARTICLE 7 Règlements spécifiques	5
7.1 Offensive	5
7.2 Défensive	5
7.3 Fautes.....	6
7.4 Éthique	6

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règles de jeu

- 1.1.1 Pour tous les règlements non spécifiés dans ce document, vous devez vous référer aux règles de jeu approuvées par Basketball Québec.
- 1.1.2 Toutefois, les règlements spécifiques du RSEQ Laval ont préséance sur les règles de jeu de la fédération sportive.
- 1.1.3 Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés par tous les établissements participants.

ARTICLE 2 Identification des catégories

2.1 Catégories

2.1.1

Catégories	Niveau scolaire
Moustique	6 ^e année

- 2.1.2 Le surclassement est permis.

ARTICLE 3 Composition de l'équipe

3.1 Composition

- 3.1.1 Chaque école participante doit avoir une (1) équipe féminine et une (1) équipe masculine.
- 3.1.2 Chaque équipe doit être composée d'au minimum dix (10) joueurs, soit cinq (5) joueurs sur le terrain et cinq (5) remplaçants.

3.2 Substitutions

- 3.2.1 La substitution est permise lorsque le ballon n'est pas en jeu.
- 3.2.2 Le nombre de substitutions est illimité (substitution libre).

ARTICLE 4 Installations et équipements

4.1 Installations sportives

- 4.1.1 La dimension du terrain utilisée est celle d'un terrain régulier.
- 4.1.2 Les paniers doivent être installés à 3,05 m du sol.

4.2 Équipements

- 4.2.1 Le ballon officiel est un ballon de taille 5 (27,5 pouces).
- 4.2.2 Les ballons seront fournis par Sports Laval lors du tournoi.
- 4.2.3 Les écoles participantes doivent avoir un t-shirt ou un dossard de la même couleur pour chaque joueur.

4.3 Sécurité

- 4.3.1 Avant chacune des parties, l'entraîneur doit s'assurer qu'aucun de ces joueurs ne porte de bijoux (chaîne, bracelet, boucle d'oreille, « piercing » au visage, etc.)

ARTICLE 5 Les parties

5.1 Formule de la partie

- 5.1.1 Les parties se jouent avec cinq (5) joueurs sur le terrain.

5.2 Durée de la partie

- 5.2.1 La partie est composée de quatre (4) quarts de jeu de quatre (4) minutes en temps continu.
- 5.2.2 Aucun temps mort n'est permis.

5.3 Arbitrage

- 5.3.1 Un arbitre déterminé par Sports Laval est présent pour diriger la partie en faisant respecter les règles du jeu.
- 5.3.2 Tous les quarts doivent commencer par un entre-deux au centre du terrain. Ceux-ci seront alternées entre les équipes pour chaque quart. L'arbitre doit lancer le ballon entre les deux (2) adversaires.

5.4 Pointage

- 5.4.1 Chaque panier vaut deux (2) points.
- 5.4.2 Les lancers de trois (3) points ne s'applique pas.

ARTICLE 6 Récompenses

6.1 Bannières

- 6.1.1 Chaque école participante reçoit une bannière de participation.

6.2 Certificats

- 6.2.1 Un certificat de participation peut être remis aux joueurs. L'école doit l'inscrire dans le formulaire complémentaire envoyé par courriel quelques semaines avant le tournoi.

FONCTIONNEMENT DU SPORT

ARTICLE 7 Règlements spécifiques

7.1 Offensive

- 7.1.1 Lorsque l'équipe a traversé la ligne du centre avec le ballon, les joueurs ne peuvent retourner de l'autre côté de la ligne du centre ou faire une passe à un joueur qui est de l'autre côté.
- 7.1.2 Lorsqu'un joueur reçoit le ballon, il peut regarder ces options en utilisant un pied de pivot. Le piétinement est interdit.
- 7.1.3 La règle du 3 secondes ne s'applique pas. (Joueur offensif qui reste plus de 3 secondes consécutives dans la zone sous le panier)
- 7.1.4 La règle du 5 secondes s'applique, c'est-à-dire qu'un joueur dispose de 5 secondes pour remettre le ballon à un autre joueur.
- 7.1.5 La règle du 8 secondes ne s'applique pas. (Joueur offensif qui doit faire passer le ballon dans la zone adverse en moins de 8 secondes)
- 7.1.6 La règle du 24 secondes ne s'applique pas. (Équipe offensive qui doit lancer le ballon vers le panier ou marquer avant que le 24 secondes expire)

7.2 Défensive

- 7.2.1 La défensive d'homme à homme est obligatoire. Un joueur est responsable d'un joueur de l'autre équipe en tout temps.
- 7.2.2 La défensive mi-terrain est appliqué en tout temps, et ce, même après un rebond défensif. C'est-à-dire que lorsque le ballon est mort, tous les joueurs défensifs doivent retourner dans leur territoire (derrière la ligne centrale), pour pouvoir y prendre possession du ballon.
- 7.2.3 Après avoir marqué un panier, l'équipe doit se retirer à la ligne du centre pour laisser ces adversaires remettre le ballon en jeu et y rester jusqu'à ce que le joueur adverse traverse la ligne du centre.

7.3 Fautes

- 7.3.1 Lorsqu'une faute est commise (double dribble, transport, marcher, contact physique avec un autre joueur, etc.), il y a changement de possession. Il n'y a pas de lancer-franc. La remise en jeu se fait hors du terrain, derrière la ligne de touche, à l'endroit indiqué par l'arbitre.
- 7.3.2 Lorsqu'un joueur s'est saisi du ballon dans les mains, l'adversaire ne pourra en aucun temps toucher, frapper ou arracher le ballon des mains. Par contre, lors du dribble, il est possible d'enlever le ballon de son adversaire.
- 7.3.3 L'obstruction qui consiste à empêcher la progression d'un joueur qui n'a pas le ballon au moyen de ses bras tendus, de ses hanches ou de ses genoux sera considérée comme étant une faute.

7.4 Éthique

- 7.4.1 Tout joueur qui se montre délibérément grossier ou irrespectueux sera exclu du jeu.